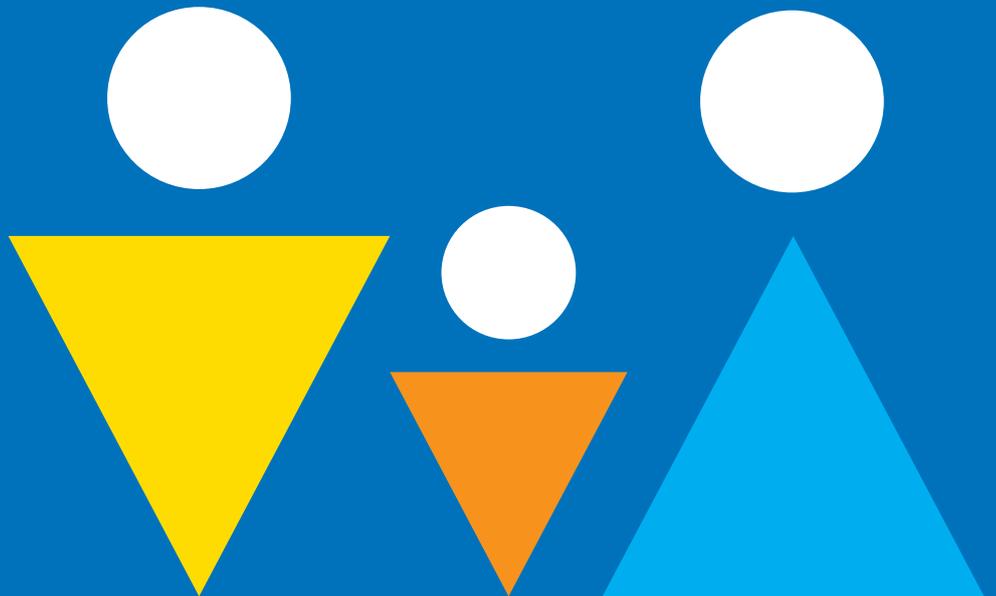


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 28 mars 2022

Compte administratif 2021



Sommaire

Ce lundi 28 mars 2022, les élus départementaux se sont réunis en séance plénière pour débattre du compte administratif. Cette séance publique a été suivie d'une commission permanente qui a traité 179 délibérations pour un montant de près de 21 millions d'euros.

▶ La Gironde solidaire de l'Ukraine	3
▶ Des maisons mobiles des solidarités pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire	4-5
▶ Renforcer les capacités du Département pour assurer la qualité de vie des aînés en établissements	6-7
▶ Compte administratif 2021	8-9

La Gironde solidaire de l'Ukraine

En solidarité avec l'Ukraine qui se bat aujourd'hui pour sa liberté et celle de l'Europe, le Département de la Gironde se mobilise pour soutenir les civils sur place, ceux qui prennent les routes de l'exil et ceux qui trouvent refuge en Gironde. On estime à ce jour, 1000 ressortissants ukrainiens accueillis sur le territoire girondin.

Soutiens financiers et logistiques

- ▶ Le Département rouvre les portes de l'ancien collège Jacques Ellul à Bordeaux Bastide. Il y crée un espace de stockage pour le matériel à destination de l'Ukraine, mais surtout il y installe actuellement des sanitaires : toilettes, douches et tout ce qui est nécessaire pour en faire une base vie.
En effet, ce collège va devenir prochainement un sas d'accueil pour les Ukrainiennes et Ukrainiens à leur arrivée en Gironde. Ils seront ensuite orientés vers les hébergeurs bénévoles sur toute la Nouvelle Aquitaine.

- ▶ **Le Département prévoit une aide d'urgence de 100 000 € :**
 - 60 000 € en faveur de l'action de Médecins Sans Frontières qui accueille les personnes déplacées aux frontières de l'Europe et apporte un soutien médical à l'intérieur du pays.
 - 10 000 € pour soutenir l'association Ukraine Amitié qui organise une grande collecte de dons acheminés jusqu'en Ukraine.
 - 10 000 € pour l'association pompiers solidairesUne réserve de 20 000 € sera attribuée pour pouvoir adapter l'aide à l'évolution des besoins.

- ▶ **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)** a mobilisé 16 000 euros de matériel médical remis à l'association Aide médicale caritative France-Ukraine.

- ▶ **Les services départementaux (maisons des solidarités, protection maternelle et infantile) sont déjà mobilisés** pour accueillir et accompagner au mieux les personnes déplacées.

Les Girondines et Girondins sont généreux et solidaires avec le peuple ukrainien, nombreux sont ceux qui ouvrent leurs portes, qui font des dons de toute sorte. Pour soutenir cet élan de solidarité, le Département recense les différents appels aux dons des associations et ONG sur : Gironde.fr/ukraine.

Il met également en place des lieux de stockage et des bâtiments pour héberger.

Des maisons mobiles des solidarités pour faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire

560 000 €

COÛT DE L'ACQUISITION ET
DE L'AMÉNAGEMENT DES
VÉHICULES

2023

MISE EN SERVICE DU
PREMIER VÉHICULE

Dès le premier confinement en mars 2020, les effets de cette crise sur les personnes les plus vulnérables et les plus éloignées géographiquement des pôles urbains sont apparus comme un défi à relever en priorité par le Département.

Un nouveau dispositif itinérant

Dans la continuité du Vaccibus(cf. page suivante), le Département prévoit d'expérimenter un nouveau dispositif itinérant, visant à faciliter l'accès au soin grâce à deux véhicules aménagés pour accueillir les personnes et les recevoir en consultation.

Pourquoi ?

L'objectif est d'amener l'ensemble des missions départementales de promotion de la santé et de prévention vers les territoires pour répondre à des situations d'urgence et anticiper les difficultés pouvant amener à de futures crises.

Dans un contexte de désertification médicale de certains territoires ruraux, **son utilité est renforcée mais ne se substituera pas à l'offre médicale**. Ces véhicules permettront de réduire le nombre et la distance des déplacements des Girondines et Girondins vers les professionnels de santé du Département et seront une alternative possible aux visites à domicile.

Pour qui ?

Une porte d'entrée supplémentaire pour tous les futurs parents, les parents et les enfants, les jeunes, pour informer et prévenir les risques auprès du plus grand nombre de Girondines et Girondins et favoriser leur accès aux soins. Mais aussi pour les adultes en situation de grande précarité (bénéficiaires du RSA, travailleurs saisonniers et personnes âgées ou en situation de handicap à faibles revenus).

Ses missions :

- ▶ Protection Maternelle Infantile (PMI) répondant aux besoins et enjeux de la périnatalité : anticipation et accompagnement de la grossesse, suivi du nouveau-né et de l'enfant jusqu'à ses 6 ans, accompagnement des parents.
- ▶ Planification : informations-conseils liés à la vie affective et sexuelle, maîtrise de la fécondité et réduction des risques d'infections sexuellement transmissibles
- ▶ Repérage de situation de violences conjugales et familiales et toute autre situation de maltraitance
- ▶ Missions de santé déléguées par l'Etat au Département : santé sexuelle (dépistage VIH, hépatites, chlamydia, gonocoque, syphilis...), lutte contre la tuberculose, vaccination.



> 30 000

GIRONDINES ET GIRONDINS
VACCINÉ.ES GRÂCE AU
DÉPARTEMENT

Des opérations ponctuelles de sensibilisation sur des lieux touristiques ou lors d'évènements sportifs et culturels seront organisées.

Dans un second temps, des interventions en matière d'autonomie, facilitant l'accès aux droits des personnes âgées et des personnes en situation de handicap seront déployées sur les territoires ruraux.

Où ?

La mise en service d'un premier véhicule fera l'objet d'une expérimentation sur le territoire du Médoc. Progressivement, l'offre de services sera déployée sur l'ensemble des territoires ruraux girondins. Sur la métropole bordelaise, un recours plus ponctuel est également envisagé, notamment lors d'actions événementielles.

Les véhicules

Il s'agira de deux fourgons de grande taille, aménagés et équipés sur mesure. Ils seront dotés de moyens informatiques et de matériel de biologie médicale. Une attention sera portée à la réduction de l'impact écologique de leur fonctionnement.

Rappel : Le Vaccibus girondin

Dédié à la lutte contre le covid19, il a été mis en place dès mars 2021 par le Département en partenariat avec les collectivités locales et les partenaires de santé, en complémentarité du réseau des centres de vaccination de Gironde. Ce Vaccibus a amené la vaccination anti-COVID sur le lieu de vie des Girondines et Girondins, tenant compte de leur situation de vulnérabilité et d'isolement géographique.



Renforcer les capacités du Département pour assurer la qualité de vie des aînés en établissements

3977

NUMÉRO DE LUTTE CONTRE
LES MALTRAITANCES

181

EHPAD EN GIRONDE
DONT 89 PRIVÉS

14 119

RÉSIDENTS

35 000

BÉNÉFICIAIRES
DE L'ALLOCATION
PERSONNALISÉE
D'AUTONOMIE (APA)

L'onde de choc provoquée par la récente actualité pointant du doigt certains EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) privés témoigne de l'importance de maintenir une attention accrue sur la bientraitance et la qualité de la prise en charge des personnes âgées.

Dès 2020, le Département a renforcé ses contrôles des établissements qu'il finance pour garantir la qualité de vie des résidents, restaurer la confiance au sein des établissements et encadrer les dérives de certains groupes. Le contrôle vise à s'assurer que la situation d'un service ou d'un établissement est conforme au référentiel de fonctionnement qui correspond à son statut. Cette dynamique permet de structurer une démarche d'amélioration continue de la qualité de prise en charge avec les différents acteurs et pilotée par le Département.

Renforcer le dispositif de contrôles des établissements, en accélérant la démarche lancée dès 2020, grâce à la création de 12 postes supplémentaires (dont 10 contrôleurs). Cette évolution permettra de mener des contrôles de fonctionnement et des inspections, majoritairement inopinés.

Pour approfondir ce travail, l'Assemblée départementale vient de voter des mesures :

Optimiser les remontées et l'observation des cas de maltraitance :

- ▶ **Renforcer le dispositif de contrôles** des établissements, en accélérant la démarche lancée dès 2020, grâce à la création de **12 postes supplémentaires** (dont 10 contrôleurs). Cette évolution permettra d'augmenter le nombre d'inspections, de contrôles inopinés et d'audits rapides dits « flash ».
- ▶ **Coordonner les acteurs** (Département, Préfecture, ARS, associations, EHPAD). Le rôle de ce comité de coordination sera d'élaborer, de façon concertée, une réponse adaptée aux situations de maltraitance. Elle pourra s'appuyer sur une **plateforme numérique commune de signalements**.
- ▶ Accroître les moyens dédiés au recueil des signalements, par la création d'une **cellule départementale de recueil des informations préoccupantes pour les adultes en situation de vulnérabilité** en lien avec la plate-forme accueil autonomie qui centralise déjà les appels et courriels des personnes âgées et en situation de handicap, de leurs familles et des partenaires de l'autonomie.
- ▶ Repérer les dispositifs existants, comme par exemple donner une **visibilité accrue au 3977**, numéro national dédié à lutter contre les maltraitances envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap.

Parer aux dérives dans l'utilisation des financements publics :

▶ **Favoriser les créations d'établissements publics** habilités à l'aide sociale, afin de limiter les logiques spéculatives engendrant des tarifs journaliers prohibitifs et de promouvoir un accueil humain de qualité, accessible à toutes et à tous.

▶ Être **attentif à l'utilisation des financements publics** uniquement en faveur de l'accompagnement des personnes, en s'assurant que les rémunérations qui ne sont pas directement liées à l'accompagnement quotidien, soient mieux encadrées et plafonnées.

Donner priorité à la citoyenneté au sein des établissements :

▶ Veiller à la tenue des Conseils de la Vie Sociale dans les établissements. Ces instances où se retrouvent résidents, familles et personnels sont essentielles au bon fonctionnement de l'établissement, tant en termes de qualité des prestations, que d'amélioration du cadre de vie.

Le Département, à plus longue échéance, doit anticiper la transition démographique mais aussi les mutations du secteur. Au travers de ses actions, il entend

- ▶ favoriser le déploiement de projets d'EHPAD ressources,
- ▶ mettre l'accent sur la prévention
- ▶ concevoir des alternatives telles que l'habitat partagé et les Résidences Autonomie.



Compte administratif 2021

2 milliards

BUDGET ANNUEL DU
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Compte administratif:

CETTE ÉTAPE DU PARCOURS
BUDGÉTAIRE DU DÉPARTEMENT
PRÉSENTE LE BUDGET TEL
QU'IL A ÉTÉ EXÉCUTÉ PENDANT
L'ANNÉE QUI VIENT DE SE
TERMINER

Le compte administratif 2021 traduit la réalisation des orientations affichées à l'aube de la nouvelle mandature, il réaffirme notamment l'ambition d'investissement de la collectivité départementale.

Il se caractérise par les éléments suivants :

- ▶ dépenses de fonctionnement maîtrisées
- ▶ intégration des conséquences de la crise sanitaire et économique,
- ▶ recettes sans pouvoir de modulation soumises aux aléas économiques (TVA, DMTO),
- ▶ recettes exceptionnelles liées au marché immobilier (DMTO)(+137 millions €),
- ▶ effort d'investissement sans précédent (310 millions essentiellement lié au Plan Collèges)
- ▶ recours à l'emprunt limité : une capacité de désendettement à 3,2 ans.

Des recettes en augmentation :

Les recettes de fonctionnement 2021 s'élèvent à 1,8 milliard d'euros, soit +9.3 % par rapport à 2020, l'évolution la plus forte depuis 2015, en raison de la progression exceptionnelle des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, +137 M€) qui ont atteint 554M€ (en 2020, le confinement avait conduit à une baisse de 14 millions). Le transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes et la part importante des DMTO donnent un poids important à la fiscalité indirecte et impliquent une forte volatilité qui augmente le manque de visibilité des ressources et rend le Département tributaire de la vitalité économique.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

Globalement les dépenses de fonctionnement (1 576 M€ y compris frais financiers) restent modérées avec une progression de 0.93%. Les dépenses de solidarité qui représentent 65% des dépenses de fonctionnement se sont établies à 1 018M€ (+ 2.2%). Cette progression (+ 25M€) s'est ralentie, ainsi le RSA n'a augmenté que de 0.4% en 2021. Le Département a dû faire un effort supplémentaire pour la solidarité interdépartementale (péréquation) qui s'est traduit par une augmentation de 8M€ de la participation du département à travers le Fonds de Péréquation des DMTO.

Les dépenses d'intervention qui permettent le déploiement des politiques départementales (Service Départemental d'Incendie et de Secours, subventions, transport des élèves handicapés, prévention spécialisée, participations aux syndicats mixtes...) s'élèvent à 176 millions d'euros. (+1,2%).

Les dépenses de personnel évoluent de 2,3 % et accompagnent la création de postes en lien avec le plan collèges et les politiques sociales impactées par l'essor démographique du département.

Les intérêts de la dette (13,2 millions d'euros) ont continué à diminuer, dans le cadre d'une gestion dynamique et prudente de la dette dont le coût moyen est passé de 1,84 % à 1,43 % avec une large part de taux fixe.

310 millions

D'INVESTISSEMENTS

Un volume d'investissements exceptionnel :

En 2021, **310 millions d'euros ont été investis sur le territoire girondin (+38%)**, soit 246M€ pour le patrimoine départemental (dont 140.6M€ pour le Plan Collèges) et 63.5M€ sous forme de subventions (dont 32.6M€ en faveur du bloc communal) qui ont participé au soutien de l'économie locale et au développement du territoire.

Un endettement limité

Grâce en particulier aux bonnes rentrées de DMTO, l'épargne s'élève à 245 M€ (+ 141 M€) et permet de limiter le recours à l'emprunt ; le taux d'endettement de la collectivité reste stable et maîtrisé à 43,2 % et la capacité de désendettement s'élève à 3,2 ans, très en-deçà des seuils d'alertes (entre 12 et 15 ans).

Contacts presse

Typhaine CORNACCHIARI :
05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44
typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Anne-Gaëlle MC NAB :
05 56 99 66 02 - 06 28 20 65 31
anne-gaelle.mcnab@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde